



Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis

Le mot du président

Le décès de Fernand Deveault n'est pas passé inaperçu. *Le Journal de Montréal* en a abondamment parlé. Je voudrais, ici, exprimer toute mon admiration pour cet homme qui vient de nous quitter. Vous savez tous comment il était entier et généreux. Dans notre mémoire, Fernando restera inoubliable. C'était un personnage attachant qui, malheureusement, n'aura pu réaliser son rêve d'aller à *Walt Disney World*. D'autres personnes sont mortes, plus discrètes. Je pense à Marie-Irène Blanchard et à Gislaine Hamelin. Je tiens également à saluer leur courage de vivre et leur volonté de traverser les épreuves les plus dures. Chez plusieurs membres leur mort a suscité de vives inquiétudes. Certains orphelins ou orphelines sont allés jusqu'à penser que s'ils meurent, le gouvernement va garder son argent. Ne paniquons pas. Ce qui vous est dû est dû. D'où l'importance de faire un testament. Je vous rappelle que nous vous offrons ce service. Contactez le COOID pour en savoir davantage.

Même s'il y a eu une entente de principe le 30 juin dernier, le décret n'a été adopté qu'en octobre 2002 et son application a commencé le 24 novembre dernier. Bien sûr, on aurait voulu que les démarches aillent plus rapidement. Je peux vous assurer que le Programme de réconciliation est en place. Son secrétariat, le comité multipartite et le COOID travaillent conjointement afin de faciliter l'accompagnement dont vous aurez besoin, s'il y a lieu, concernant les démarches à suivre pour obtenir votre indemnisation et les conseils financiers qui s'y rattachent.

Il importe de vous assurer que votre demande ait été bien acheminée au Secrétariat. Si ce n'est déjà fait, appelez au numéro suivant :

1 (514) 287-1000 ou sans frais : 1-800-287-8587.